



Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Procès-verbal de la réunion du 10 mars 2025

Ordre du jour :

1. Echange de vues avec le Premier Ministre sur la réunion extraordinaire du Conseil européen (6 mars 2025)
2. Approbation des projets de PV du 21 mars 2024 et du 27 février 2025
3. 8455 Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Conseil Fédéral Suisse relatif à la protection réciproque et à l'échange d'informations classifiées, fait à Luxembourg, le 13 mai 2024
 - Présentation du projet de loi
 - Examen de l'avis du Conseil d'État
 - Examen de l'avis de la Chambre de Commerce
 - Nomination d'un rapporteur
4. 8461 Projet de loi portant approbation de l'Accord-cadre avancé entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République du Chili, d'autre part, fait à Bruxelles, le 13 décembre 2023
 - Présentation du projet de loi
 - Examen de l'avis du Conseil d'État
 - Examen de l'avis de la Chambre de Commerce
 - Examen de l'avis de la Chambre des Salariés
 - Nomination d'un rapporteur

5. Information sur la mission d'observation électorale au Kosovo par M. Yves Cruchten (7-10 février 2025)
6. Examen du tableau contenant la proposition de classement des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux du 1er au 7 mars 2025
7. Divers

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Gilles Baum, Mme Liz Braz, M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, M. Emile Eicher, M. Franz Fayot, M. Paul Galles, M. Patrick Goldschmidt, M. Gusty Graas, M. Fred Keup, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, Mme Alexandra Schoos, Mme Sam Tanson, M. David Wagner, M. Laurent Zeimet, Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. Luc Frieden, Premier ministre

Mme Yasuko Muller, Conseiller diplomatique du Premier ministre

Mme Stefanie Afonso, Direction des Affaires européennes et des Relations économiques internationales, ministère des Affaires étrangères et européennes

Mme Daniela Holderer, Conseiller de légation, Direction des affaires politiques, ministère des Affaires étrangères et européennes

Mme Laure Huberty, Directrice adjointe, Direction des affaires politiques, ministère des Affaires étrangères et européennes

M. Eric Müller, Directeur adjoint, Direction des Affaires européennes et des Relations économiques internationales, ministère des Affaires étrangères et européennes

M. Cédric Scarpellini, Administrateur

Excusés : Mme Paulette Lenert, M. Meris Sehovic, Mme Joëlle Welfring, Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Présidence : M. Gusty Graas, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

1. Echange de vues avec le Premier Ministre sur la réunion extraordinaire du Conseil européen (6 mars 2025)

Monsieur le Premier Ministre Luc Frieden fait part des résultats de la réunion extraordinaire du Conseil européen qui s'est tenue le 6 mars 2025. Sa présentation s'inscrit dans le contexte des récents événements et fait suite à une déclaration gouvernementale suivie d'un débat en séance plénière de la Chambre des Députés le 4 mars 2025. Il indique que le Conseil européen s'est déroulé dans une atmosphère harmonieuse.

Deux grands thèmes ont été abordés : le soutien à l'Ukraine et la nécessité d'investir davantage dans la défense européenne. Le Premier Ministre rapporte qu'à une exception près, tous les États membres ont convenu de la nécessité de continuer à soutenir l'Ukraine, afin que celle-ci soit en position de force lors des négociations. Il souligne l'importance pour l'Union européenne (ci-après « UE ») que les négociations se tiennent en présence de l'Ukraine.

Il précise qu'un simple cessez-le-feu sans garanties solides de paix durable ne constituerait pas une solution appropriée et pourrait permettre à la Russie de poursuivre ses actions ailleurs. Les principes de souveraineté, d'indépendance et d'intégrité territoriale inscrits dans la Charte des Nations Unies doivent être respectés.

Le chef du gouvernement note que la Hongrie maintient sa position divergente, préconisant des négociations directes avec la Russie. Elle ne s'est cependant pas opposée à la déclaration des 26 autres États membres, ce permis d'éviter un blocage. Il existe un large consensus sur la nécessité de renforcer la défense européenne, compte tenu du contexte géopolitique actuel, de la menace réelle que représente la Russie, ainsi que de l'imprévisibilité de l'administration Trump.

Les initiatives de financement de la défense proposées par la Présidente von der Leyen ont reçu un soutien unanime. Ces mesures prévoient d'autoriser les États membres confrontés à des difficultés budgétaires à accroître leurs dépenses militaires sans déclencher de procédure pour déficit excessif, par le biais de la clause dérogatoire du pacte de stabilité et de croissance, sous réserve de validation par le Conseil des ministres des Finances. Le plan inclut également la réallocation de fonds européens non utilisés issus de programmes antérieurs vers des projets de défense. Par ailleurs, un rôle plus proactif est attendu de la Banque européenne d'investissement (BEI) dans le secteur de la défense pour attirer des investissements privés. Enfin, un dispositif de prêts européens totalisant 150 milliards d'euros serait mis à disposition des États membres ne pouvant emprunter à des conditions favorables sur les marchés financiers, une mesure dont pourraient bénéficier approximativement 20 des 27 pays de l'Union.

Le Premier Ministre mentionne encore deux réunions organisées en marge du Conseil. La première, réunissant le président Zelensky, a été consacrée à l'examen de la situation complexe de l'Ukraine. Un consensus s'est dégagé sur la nécessité pour Kyiv de préserver ses liens diplomatiques avec Washington malgré le contexte difficile. Dans cette optique, le président ukrainien a prévu de se rendre aux États-Unis très prochainement, témoignant de la reconnaissance du rôle stratégique de cette puissance mondiale, tant pour l'Ukraine que pour l'UE.

La seconde rencontre, organisée hors la présence du président ukrainien, a permis d'entamer une réflexion sur les implications d'un éventuel processus de paix pour l'UE. Les discussions ont abordé l'identification de potentielles garanties de sécurité et ont offert aux chefs de gouvernement l'opportunité d'exposer leurs positions respectives. Cette démarche progressive reste encore vague et non concrète, avec des développements attendus dans les semaines à venir.

Monsieur le député Gusty Graas (DP), président de la commission parlementaire, constate que cette réunion extraordinaire peut être considérée comme une réussite, notamment caractérisée par l'absence d'opposition au principe de renforcement des dépenses dans le domaine de la défense. Cette convergence de vues des États membres sur ce sujet stratégique constitue, selon lui, un élément particulièrement significatif des résultats de ce Conseil.

Madame la députée Sam Tanson (déi gréng) commence son intervention en remerciant le Premier ministre pour venir régulièrement échanger avec les parlementaires en amont et en aval des réunions du Conseil européen. Elle s'interroge sur la nature exacte des fonds européens dont l'utilisation a été évoquée lors du Conseil. Elle fait part de ses préoccupations concernant la réaffectation potentielle de certains fonds non utilisés ou excédentaires et initialement destinés à d'autres secteurs. La députée demande également des précisions quant à la possibilité d'utiliser les avoirs russes gelés dans le cadre des mécanismes de financement discutés lors de la réunion.

Monsieur le député Franz Fayot (LSAP) soulève, dans le prolongement de l'intervention précédente, la question des mécanismes de financement de la défense européenne. Il interroge le Premier Ministre sur les arbitrages budgétaires et les contre-financements nécessaires pour soutenir cette ambition militaire renouvelée. Il relève le contraste entre la difficulté apparente à mobiliser des ressources adéquates face aux défis climatiques et la relative aisance avec laquelle des fonds semblent être identifiés pour renforcer les capacités de défense. Sa demande de clarification porte spécifiquement sur l'origine de ces financements, faisant référence aux programmes *NextGenerationEU* et aux dispositifs établis durant la crise sanitaire. Le député s'associe aux interrogations précédentes concernant l'éventuelle utilisation des avoirs russes gelés comme ressource financière complémentaire.

Monsieur le député Yves Cruchten (LSAP) interroge le Premier Ministre sur la position isolée adoptée par la Hongrie lors du Conseil européen, tout en évoquant les positionnements parfois divergents de la Slovaquie. Il souhaite connaître spécifiquement la réaction slovaque lors de cette réunion particulière. Sa question porte ensuite sur les implications de ces dissensions pour l'avenir de la cohésion européenne, demandant si l'UE est désormais condamnée à fonctionner systématiquement sans l'adhésion de la Hongrie et de la Slovaquie sur ces sujets sensibles. Concernant les garanties de sécurité évoquées, il s'enquiert des options concrètes envisagées, rappelant le précédent historique des garanties accordées à l'Ukraine en contrepartie de l'abandon de son arsenal nucléaire.

Pour répondre à ce premier bloc de questions, Monsieur le Premier ministre Luc Frieden rappelle qu'il s'agissait de la première réunion à 27 depuis les récents événements et le changement de paradigme avec les États-Unis. Il

avait personnellement plaidé en faveur de ce Conseil européen extraordinaire, malgré les appréhensions initiales quant à la possibilité d'atteindre un consensus. Les négociations préliminaires ont finalement permis d'aboutir à un accord à 26.

Le Premier Ministre souligne la nécessité d'une double approche, reconnaissant l'importance des réunions restreintes entre pays disposant de capacités militaires substantielles, tout en maintenant le dialogue au format inclusif des 27. Il met en exergue l'importance stratégique des forces de déploiement rapide et des capacités nucléaires. Quant au fonctionnement à 26, il le considère comme une configuration exceptionnelle, préférable néanmoins à l'absence totale de décision.

Concernant le financement, il reconnaît ne pas disposer encore de réponses définitives. Il justifie la priorité accordée à la défense par deux facteurs déterminants, à savoir la menace structurelle que représente désormais la Russie et l'imprévisibilité de la politique américaine. Il précise que l'utilisation des fonds de cohésion constitue une piste envisagée par la présidente von der Leyen, et que cette question sera approfondie lors de l'élaboration du prochain Cadre financier pluriannuel.

Sur la question des avoirs russes gelés, il indique que ce sujet n'a pas fait l'objet de discussions lors du Conseil européen. Le chef du gouvernement fait toutefois noter l'opposition manifeste de deux États membres à l'utilisation des réserves de la Banque centrale russe.

Abordant les garanties de sécurité, le Premier ministre reste général, évoquant les concepts discutés et le risque d'une Ukraine fragilisée en l'absence de telles assurances. Il évoque également la question inverse, soit les implications d'éventuelles garanties européennes et le moment opportun pour les déclencher. La dimension des ressources nécessaires, tant humaines que financières, a été soulevée. Il observe que l'adhésion à l'OTAN constituerait la garantie optimale, option toutefois écartée par Washington.

Il termine en mentionnant les initiatives nationales de renforcement militaire, notamment en Pologne et en Italie, et l'évolution en cours du paysage sécuritaire européen. Une concertation avec les partenaires du Benelux est prévue dès le lendemain. Les États membres évaluent actuellement les implications de différents scénarios d'assistance à l'Ukraine sur leurs engagements relatifs au flanc oriental de l'Alliance.

Monsieur le député Laurent Mosar (CSV) aborde deux questions relatives au financement de la défense européenne. Sur le plan du moyen et long terme, il souligne la dépendance actuelle envers l'expertise américaine, estimant qu'en l'absence du savoir-faire des États-Unis, l'Europe pourrait se heurter à des défis logistiques et matériels conséquents. Il s'interroge sur la stratégie européenne face à l'imprévisibilité de l'administration Trump. Sa seconde interrogation porte sur le niveau d'intégration souhaitable du secteur privé dans les nouveaux mécanismes de financement de la défense européenne.

Monsieur le député européen Fernand Kartheiser (ADR) émet une mise en garde prudente concernant le déploiement potentiel de troupes en Ukraine. Il rappelle les positions clairement établies tant par les États-Unis que par la

Russie sur cette question sensible, et souligne qu'un mandat explicite des Nations Unies constituerait la seule voie légitime pour une telle initiative, tout en relevant que la Russie dispose d'un droit de veto au Conseil de sécurité. Il poursuit en s'interrogeant sur les discussions qui se sont tenues au Conseil européen concernant la position ukrainienne, notant que la Hongrie a signalé son intention de s'abstenir. Il demande alors des éclaircissements sur la déclaration du Premier Ministre relative à la nécessité d'avancer sur ce dossier jugé prioritaire, questionnant la façon dont cette importance est communiquée dans l'espace médiatique. Le membre du Parlement européen conclut son intervention par une observation stratégique suggérant que l'argumentation fondée sur l'importance d'un sujet pour justifier des avancées pourrait créer un précédent susceptible de se retourner contre les intérêts du Grand-Duché dans d'autres domaines, notamment en matière de droit fiscal.

Madame la députée européenne Tilly Metz (déi gréng) articule son intervention autour de trois questions distinctes. Premièrement, elle souligne que la militarisation ne doit pas être réduite à la seule notion de défense, mais envisagée dans une perspective globale incluant notamment les investissements dans le réseau ferroviaire, infrastructure essentielle au transport militaire. Elle interroge le Premier Ministre sur la prise en compte de l'approche holistique dans la stratégie européenne. Sa deuxième question porte sur l'interopérabilité des systèmes de défense et le double usage (« dual use ») des satellites, demandant des précisions sur la situation actuelle et les orientations futures. Enfin, elle aborde la dimension de la défense liée à la lutte contre les fausses informations et à la cybersécurité, sollicitant des détails sur les stratégies envisagées pour combattre ce genre de menaces.

En réponse à la question du parlementaire Laurent Mosar ayant trait à l'autonomie européenne en matière de défense, Monsieur le Premier ministre Luc Frieden précise qu'il ne souhaite pas se prononcer définitivement sur la capacité de l'UE à agir sans les États-Unis. Il réitère sa conviction qu'une approche collaborative avec Washington demeure préférable, soulignant avec pragmatisme que plusieurs forces armées européennes ne peuvent envisager une transition immédiate de leurs équipements américains vers des alternatives continentales, en raison des défis techniques et opérationnels que cela impliquerait.

Le développement d'une industrie de défense européenne véritablement autonome, qui fait écho à la question pertinente sur le double usage soulevée par Mme Metz, constitue un objectif stratégique ne pouvant se concrétiser qu'à moyen terme. Le Premier ministre rappelle que le Grand-Duché a historiquement orienté ses acquisitions militaires vers les équipements américains, tout en soulignant qu'une transition progressive est désormais amorcée. Privilégier l'approvisionnement européen représenterait un catalyseur significatif pour l'économie du continent, mais cette réorientation stratégique nécessite une concertation approfondie entre partenaires du Benelux, particulièrement en raison de l'ancrage américain prononcé de la politique d'équipement néerlandaise. L'applicabilité concrète de cette nouvelle orientation demeure à l'étude, notamment pour ce qui concerne le renouvellement des équipements luxembourgeois.

Concernant la mobilisation de fonds privés, il affirme que cette démarche est indispensable, notamment par l'intermédiaire de la BEI. Il observe que les

critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) excluaient traditionnellement le secteur de la défense du périmètre des investissements responsables. Toutefois, l'évolution stratégique de la BEI vers ce domaine créerait un précédent significatif, ouvrant potentiellement la voie à un réaligement similaire des institutions financières privées et à une redéfinition des paramètres d'investissement dans ce secteur désormais considéré comme prioritaire.

En réponse au député Fernand Kartheiser, le Premier ministre précise que le rôle potentiel des soldats dans le cadre d'éventuelles garanties de sécurité demeure à ce stade indéterminé. Les positions américaine et russe sont connues, mais la question d'un mandat éventuel, de son autorité et de son calendrier reste encore à définir.

Il souligne le dilemme que sans garanties de sécurité, c'est-à-dire en l'absence de soutien américain et de manque d'intégration à l'OTAN, l'Ukraine se retrouverait vulnérable. Face à cette situation, l'Europe assume une responsabilité historique d'assistance, dont les contours précis et les modalités opérationnelles restent néanmoins à définir dans le cadre des discussions en cours. Il affirme que le droit de veto n'est pas remis en question, l'unanimité demeurant requise en matière d'affaires étrangères.

En réponse à la députée européenne Tilly Metz, il répond privilégier le terme de sécurité à celui de défense, confirmant son adhésion à une approche holistique. Cette vision intègre la cybersécurité, les enjeux énergétiques et l'utilisation des flux migratoires comme composantes essentielles d'un dispositif cohérent. Il souligne que les menaces hybrides contemporaines exigent une réponse multidimensionnelle, précisant que certaines de ces dépenses stratégiques ne sont pas comptabilisées dans l'évaluation des efforts au sein de l'OTAN et représentent donc un investissement supplémentaire pour les États membres. La dimension économique de cette stratégie a fait l'objet d'une analyse approfondie lors de la dernière session du Conseil de gouvernement, aboutissant à l'établissement d'une collaboration structurée entre les ministères de l'Économie et de la Défense. Cette initiative vise à identifier les entreprises nationales susceptibles de contribuer efficacement à l'architecture industrielle de défense européenne, particulièrement dans les secteurs stratégiques de l'industrie manufacturière et des communications avancées.

Monsieur le député David Wagner (déi Lénk) s'intéresse à la relation entre investissements et dépenses concernant l'industrie de défense, évoquant notamment la question du montant de 800 milliards d'euros. Il s'interroge sur l'existence d'une démarcation claire entre les armements destinés au soutien immédiat de l'Ukraine dans son effort de guerre et ceux conçus pour le renforcement structurel des capacités militaires des forces armées européennes elles-mêmes. Dans le cadre des discussions sur le renforcement des capacités militaires, il s'enquiert des autres pistes d'investissement envisagées. Le parlementaire suggère d'organiser une rencontre avec Nadia Calviño, présidente de la BEI pour approfondir ces questions. Il termine par une interrogation sur les perspectives qu'il entrevoit dans les prochaines discussions concernant l'Ukraine.

Monsieur le député Gusty Graas (DP), président de la commission, intervient pour préciser que la Sous-commission des Affaires européennes (SCAE)

avait déjà sollicité la venue de Mme Calviño pour un échange avec ses membres, une initiative qui n'avait pas pu se concrétiser.

Madame la députée européenne Isabel Wiseler-Lima (CSV) revient sur une question précédemment soulevée concernant la capacité de l'UE à soutenir l'Ukraine dans un contexte où l'assistance américaine s'amenuise, en particulier dans le domaine du renseignement et des informations stratégiques. L'intervenant souligne l'importance capitale des investissements dans la défense et le matériel militaire face à ce qu'elle qualifie de menace structurelle et existentielle. Elle affirme que l'Europe ne peut faire l'économie d'un renforcement significatif de ses capacités de défense dans les circonstances géopolitiques actuelles.

Monsieur le parlementaire Yves Cruchten (LSAP) commence son intervention en exprimant le soutien au nom de son groupe parlementaire quant à la position défendue par le gouvernement luxembourgeois. Il soulève toutefois une préoccupation concernant le débat sur la sécurité qui semble trop souvent se limiter aux aspects financiers, négligeant la question de l'interopérabilité des systèmes de défense. Il s'interroge sur l'existence d'autres initiatives dans ce domaine. Le député manifeste ensuite son inquiétude face au contraste entre les contraintes budgétaires habituellement invoquées et la célérité remarquable avec laquelle des ressources substantielles ont pu être identifiées pour ce dossier spécifique. Il craint que cette situation ne soit instrumentalisée dans un discours politique populiste et demande comment convaincre la société de la légitimité de ces dépenses.

Monsieur le député Franz Fayot (LSAP) s'interroge sur le positionnement des Nations Unies dans ce contexte géopolitique. Tout en reconnaissant l'importance de maintenir de bonnes relations avec les États-Unis, il invite à une prise de conscience concernant les évolutions idéologiques de ce partenaire historique. Il souligne que l'UE n'apparaît plus comme une priorité pour Washington et que l'engagement américain au sein de l'OTAN s'inscrit désormais dans une logique transactionnelle. Le député exprime sa préoccupation face à la tendance autoritaire croissante des États-Unis, phénomène qu'il estime susceptible de perdurer au-delà de l'ère Trump. Il souligne la responsabilité envers les générations futures de développer l'autonomie stratégique européenne. Le parlementaire questionne ce qu'il considère comme des illusions persistantes (« wishful thinking ») concernant les États-Unis et demande si l'Europe reconnaît l'émergence d'un nouvel ordre mondial. Il s'enquiert si ces réflexions font l'objet de discussions au niveau européen.

En réponse à la question du député David Wagner, Monsieur le Premier ministre Luc Frieden précise que le renforcement des capacités militaires concerne les armées européennes dans leur ensemble, et pas uniquement le soutien à l'Ukraine. Il met en lumière l'émergence d'une conscience stratégique collective au sein de l'UE, face aux défis géopolitiques contemporains. Cette prise de conscience s'accompagne d'un impératif d'action concertée, faute de quoi l'Europe risquerait une marginalisation progressive sur l'échiquier mondial. Le chef du gouvernement indique que la question d'un éventuel assouplissement des règles d'endettement n'a pas figuré à l'ordre du jour des discussions. Il réaffirme la valeur fondamentale du maintien d'une alliance robuste et pérenne avec les États-Unis dans ce contexte d'incertitude stratégique.

Concernant la question de la députée européenne Isabel Wiseler-Lima, il indique ne pas être en mesure de fournir une réponse détaillée sur ce point, mais exprime son inquiétude quant à l'interruption de l'aide américaine.

Pour ce qui est de la question soulevée par le député Yves Cruchten, le Premier ministre affirme partager les préoccupations exprimées, précisant que ce sujet a également été abordé. Il rapporte que la majorité des participants ont reconnu que sans liberté, les autres acquis seraient également compromis. Il fait observer que même si le Luxembourg consacrait 2% de son RNB à la défense, 98% resteraient disponibles pour d'autres priorités, soulignant la nécessité constante d'arbitrages politiques. Il reconnaît aussi que l'évolution de la politique américaine a constitué un catalyseur que l'UE n'avait pas anticipé, tout en rappelant que l'augmentation des dépenses de défense s'inscrit dans une tendance observée depuis une décennie. Il manifeste sa compréhension quant aux inquiétudes concernant l'articulation et la communication de ces choix stratégiques auprès de l'opinion publique et de la société civile.

En réponse au député Franz Fayot, le chef du gouvernement évoque les discussions informelles qui se sont déroulées entre les chefs de gouvernement en soirée, précisant qu'elles n'ont pas donné lieu à des conclusions officielles. Il se présente comme appartenant au groupe de dirigeants qui conservent une vision optimiste des relations transatlantiques, tout en admettant que les événements récents ont ébranlé sa conception de l'ordre mondial. Dans une perspective à long terme, il défend la nécessité pour l'Europe de maintenir son alliance avec les États-Unis. Il souligne que cette position est partagée par la majorité des dirigeants européens, comme l'illustre la visite prochaine du Premier ministre irlandais à Washington. Le chef du gouvernement rappelle l'importance des liens historiques et économiques avec les États-Unis, qui demeurent le principal partenaire commercial de l'UE. Cette réalité impose, selon lui, une approche pragmatique visant à préserver ces relations essentielles. Il conclut en relevant que l'instabilité et l'imprévisibilité qui caractérisent actuellement la politique américaine compliquent considérablement l'établissement de relations stables sur le long terme. Les changements de position fréquents et parfois contradictoires bouleversent les fondements traditionnels de la diplomatie européenne.

2. Approbation des projets de PV du 21 mars 2024 et du 27 février 2025

Les projets de procès-verbaux sous rubrique ont été approuvés.

3. 8455 Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Conseil Fédéral Suisse relatif à la protection réciproque et à l'échange d'informations classifiées, fait à Luxembourg, le 13 mai 2024

Une représentante de la direction des Affaires politiques du ministère des Affaires étrangères et européennes présente l'accord bilatéral en question. Elle expose que cet instrument juridique encadre la protection réciproque et l'échange d'informations classifiées entre les parties, en adéquation avec les législations en vigueur tant au Luxembourg qu'en Suisse.

Pour ce qui est du contenu de l'accord (standard pour ce type d'accord), elle précise que chaque partie s'engage à accorder aux informations reçues de l'autre partie un niveau de protection correspondant à celui de ses propres

informations classifiées de niveau équivalent. Pour ce qui est des équivalences arrêtées dans l'accord, celle-ci s'applique : (i) entre les différents niveaux de classification, (ii) entre les mesures de protection applicables aux différents niveaux de classification, et (iii) entre les habilitations de sécurité requises pour les différents niveaux de classification. La représentante du ministère des Affaires étrangères précise que les parties réservent l'accès aux informations classifiées uniquement aux : (i) personnes ayant besoin de les connaître (need to know), qui ont obtenu une habilitation de sécurité (également appelée « security clearance ») et qui ont été informées des règles de sécurité applicables à la protection des informations classifiées, ainsi qu'aux (ii) personnes autorisées à recevoir les informations en raison de leur fonction, le tout en conformité avec leurs législations nationales. Elle ajoute que les informations classifiées ne peuvent être utilisées que pour les fins pour lesquelles elles ont été transmises. Il est interdit à la partie destinataire (récepteur des informations) de transmettre des informations classifiées à une tierce personne sans l'autorisation écrite de l'autre partie. La représentante du ministère des Affaires étrangères évoque également le mécanisme permettant des inspections réciproques des installations de sécurité, élément important pour l'instauration d'un climat de confiance entre les parties. Enfin, l'accord contient des dispositions concernant les contrats dits « classifiés » (par exemple, un contrat entre l'administration luxembourgeoise et une entreprise privée suisse ou un contrat d'une entreprise luxembourgeoise répondant à un marché public suisse). Concernant l'entrée en vigueur de l'accord, la représentante du ministère précise que la Confédération helvétique n'a pas besoin d'approuver cet accord au Parlement, car selon la loi suisse sur l'organisation du gouvernement et de l'administration, cet accord rentre dans l'une des catégories d'accords dits « de portée mineure » (à savoir les accords qui s'adressent aux autorités et règlent des questions administratives et techniques).

Replaçant cet accord dans son contexte de sécurité internationale, elle indique que le Luxembourg est actuellement partie à 32 accords bilatéraux de ce type, ainsi que 4 accords multilatéraux, reflétant ainsi une orientation stratégique de la politique luxembourgeoise depuis 2005.¹

Après la présentation, Monsieur le député Gusty Graas (DP), président de la commission, pose une question quant aux deux avis reçus. Il est précisé que le Conseil d'État s'est limité à suggérer une modification typographique mineure concernant l'intitulé (suppression du point final), tandis que la Chambre de Commerce a formulé un avis favorable sans réserve.

Le président de la commission, Gusty Graas (DP), est nommé rapporteur.

4. 8461 Projet de loi portant approbation de l'Accord-cadre avancé entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République du Chili, d'autre part, fait à Bruxelles, le 13 décembre 2023

Un représentant de la direction des Affaires européennes et des Relations économiques internationales du ministère des Affaires étrangères présente l'accord-cadre avancé entre l'UE et le Chili. Il explique que l'UE dispose déjà d'un accord de coopération avec le Chili depuis 2002. Une décision a été prise en 2017 de renforcer cet accord afin de couvrir des produits non inclus

¹ La liste de ces accords figure à l'exposé des motifs du PL 8455.

dans le premier accord et de moderniser le cadre existant. Cette initiative vise à améliorer la coopération politique et à intégrer les dimensions du commerce et du développement durable, devenues une pratique courante de l'UE et répondant à une attente de la société civile dans la négociation de nouveaux accords de libre-échange. Le représentant du ministère précise que l'accord a été finalisé en 2022 et qu'il a été subdivisé en deux parties. La première partie concerne le commerce, qui relève d'une compétence exclusive de l'UE. Cette composante constitue un accord intérimaire qui a déjà été ratifié au niveau de l'UE et qui est en vigueur depuis le 1^{er} février 2025. Le représentant du ministère souligne que l'accord contient également des éléments relevant de domaines qui ne sont pas de compétence exclusive de l'UE. Ces aspects ont été repris dans l'accord-cadre avancé en question, qui viendra remplacer l'accord intérimaire une fois ratifié par tous les États membres et entré en vigueur. Concernant les échanges avec le Chili, il indique que le Luxembourg est essentiellement actif dans le secteur des services (à hauteur de 90%), dont la majorité concerne les services financiers. Il mentionne également que plusieurs entreprises luxembourgeoises sont implantées au Chili, notamment ArcelorMittal, Paul Wurth, DuPont de Nemours, Cargolux et CPPE (Carbon Process & Plant Engineering S.A.). Il termine sa présentation en observant que ces entreprises font partie de chaînes d'approvisionnement pour des produits exportés dans l'UE, précisant que ces flux ne sont pas toujours visibles dans les statistiques bilatérales, mais qu'ils s'inscrivent souvent dans des flux commerciaux plus larges.

Monsieur le député Gusty Graas (DP), président de la commission, indique que trois institutions ont déjà communiqué leurs avis sur le projet de loi, notamment le Conseil d'État, la Chambre de Commerce et la Chambre des Salariés. Il précise que cette dernière a formulé certaines réserves à l'égard du texte. Face à ces observations, le représentant du ministère exprime son désaccord avec les préoccupations soulevées, soulignant que l'accord-cadre avancé intègre un chapitre particulièrement ambitieux concernant le commerce extérieur et le développement durable. Il ajoute que ce dispositif contractuel engage formellement le pays partenaire à respecter un ensemble substantiel d'accords internationaux, incluant notamment l'Accord de Paris sur le climat.

Madame la députée Sam Tanson (déli gréng) attire l'attention sur l'avis formulé par la Chambre des Salariés concernant l'établissement d'un mécanisme de suivi dans le cadre de l'accord. Elle s'enquiert de l'existence d'une réflexion approfondie à ce sujet et soulève la question de l'éventuelle participation des partenaires sociaux chiliens à ce dispositif de surveillance. Dans sa réponse, le représentant du ministère souligne que les accords de cette nature intègrent systématiquement une dimension dialogique substantielle permettant d'assurer un suivi régulier de leur mise en œuvre. Il précise toutefois que l'implication des acteurs de la société civile chilienne dans ce processus relève des prérogatives du gouvernement chilien.²

Monsieur le député Franz Fayot (LSAP) s'enquiert du calendrier prévisionnel concernant l'entrée en vigueur de l'accord-cadre avancé et des bénéfices escomptés suite à son application. Établissant un parallèle avec l'accord de libre-échange UE-Mercosur, il salue l'intégration des valeurs fondamentales

² Des précisions sur les mécanismes de consultation de la société civile de deux parties ont été fournies ultérieurement par courriel.

européennes dans la politique commerciale extérieure. Son intervention se conclut par une demande de précisions sur les principaux secteurs d'échanges avec le Chili, tant dans la perspective luxembourgeoise que dans celle de l'UE dans sa globalité. Dans sa réponse, le représentant du ministère fait état de l'avancement du processus de ratification, soulignant que six États membres ont d'ores et déjà accompli cette démarche formelle. Il confirme l'importance du lithium parmi les ressources concernées par cet accord commercial. Le représentant ministériel rappelle également que le cadre conventionnel existant depuis 2002 présente déjà une envergure considérable et englobe de multiples domaines de coopération. S'agissant des préoccupations sectorielles, il tient à rassurer quant à l'impact sur le secteur agricole européen, qualifiant celui-ci de négligeable avec une incidence cumulative (de 12 accords de libre-échange) estimée à seulement 1%, dont la contribution chilienne demeure particulièrement marginale.

Monsieur le député David Wagner (déi Lénk) relève que cet accord-cadre fait partie d'une nouvelle génération d'accords, caractérisés par une approche différente en matière d'inclusivité et de durabilité. Il s'interroge sur les protections mises en place, rappelant l'opposition fréquente des syndicats paysans d'Amérique latine à ces accords. Sa question porte plus particulièrement sur le devoir de vigilance et les chaînes d'approvisionnement, cherchant à identifier les mécanismes concrets qui assurent le respect de ces principes. En réponse, le représentant du ministère détaille les dispositifs de sauvegarde intégrés à l'accord. Il mentionne notamment un mécanisme de suspension activable en cas de non-respect de certaines clauses. Il rassure en précisant que les risques sont moins élevés avec le Chili qu'avec les pays du Mercosur (où l'Accord de Paris est un élément essentiel). Pour le volet commerce et développement durable, il confirme l'existence d'une liste d'engagements spécifiques couverts par un mécanisme de règlement des différends.

Monsieur le député Gusty Graas (DP), président de la commission, attire l'attention des membres sur le fait que ce projet de loi requiert une majorité qualifiée lors du vote en séance plénière.

Le président de la commission, Gusty Graas (DP), est nommé rapporteur.

5. Information sur la mission d'observation électorale au Kosovo par M. Yves Cruchten (7-10 février 2025)

Monsieur le député Yves Cruchten (LSAP) rend compte de sa récente participation à la mission d'observation électorale au Kosovo, organisée sous l'égide de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. En amont de la tenue des élections, certaines agitations étaient attendues dans les alentours de la ville de Mitrovica, où se côtoient les communautés serbes et albanaise. Lui-même ayant été déployé dans cette région indique n'avoir pas observé de telles tensions. Il attire encore l'attention sur la tendance croissante consistant à déployer des dispositifs de vidéosurveillance dans les bureaux de vote. Il recommande l'élaboration de lignes directrices spécifiques du Conseil de l'Europe prenant en considération cette évolution des pratiques électorales. Il souligne que le scrutin s'est déroulé dans des conditions pacifiques et selon les principes démocratiques établis.

6. Examen du tableau contenant la proposition de classement des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux du 1er au 7 mars 2025

Le tableau sous rubrique est approuvé.

7. Divers

Aucun commentaire n'est formulé.

Procès-verbal approuvé et certifié exact
